



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



150^e Assemblée de l'UIP

Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Commission permanente
du développement durable

C-II/150/PBI
13 janvier 2025

Évaluation des répercussions en matière de programmes et de budget du projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*

Paragraphe clés du dispositif et répercussions :

1. Paragraphe 13
Ce paragraphe appelle à la création de commissions parlementaires internationales multilatérales chargées de la médiation des différends et de la promotion du dialogue et de la compréhension entre les États en conflit. Toutefois, le texte n'invite pas l'UIP à créer, financer ou gérer directement ces commissions.
2. Paragraphe 19
Ce paragraphe propose la création d'une commission mondiale composée d'experts stratégiques ayant pour mandat d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu dans les pays touchés par des conflits. Comme pour le paragraphe 13, le texte n'attribue pas à l'UIP la responsabilité de former ou de maintenir cette commission.

Étant donné que le projet de résolution n'exige pas de l'UIP qu'elle crée, supervise ou finance les commissions parlementaires proposées ou la commission mondiale, son adoption n'a pas d'incidence directe en matière de programmes ou de budget. Ces initiatives, telles qu'elles sont décrites, visent à favoriser une coopération multilatérale et internationale accrue sans peser sur le programme de travail ou les ressources de l'UIP.

F

#IPU150